

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00295

COMMUNE DE SAINT-GENEST-LERPT : ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE VOIRIE EN VUE DE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance : M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160627-D20160029510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

COMMUNE DE SAINT-GENEST-LERPT : ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE VOIRIE EN VUE DE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Depuis la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2016 Saint-Etienne Métropole exerce de plein droit la compétence création, aménagement et entretien de voirie, en lieu et place des communes membres.

L'association syndicale libre du lotissement Les Cédres situé route des monts D'urfé à Saint-Genest Lerpt a sollicité le classement dans le domaine public de la voie de desserte du lotissement ainsi que des réseaux eau potable et assainissement en tréfonds.

Par délibération du 27 avril 2016 la Commune a émis un avis favorable pour cette intégration sous réserve de la mise aux normes de l'ensemble des réseaux, de la production de l'ensemble des pièces techniques, et que soit remédié à certains désordres sur la voirie.

L'ASL a en conséquence, réalisé les travaux demandés, et transmis à Saint-Etienne Métropole :

- l'ensemble des plans des réseaux du lotissement
- l'avis du concessionnaire (CHOLTON) sur la conformité de la totalité des équipements Eau potable
- les rapports d'inspection des réseaux EU et EP qui concluent à la conformité des canalisations au regard des critères définis par le service assainissement de Saint-Etienne Métropole
- un avis positif émis par la Commune de Saint-Genest Lerpt sur la bonne réalisation des travaux de voirie demandés.

Cette voirie ouverte à la circulation publique dessert une douzaine d'habitations. Elle est cadastrée sous le n° AW 192 pour une surface totale de 1.029 m².

L'acquisition en vue du classement dans le domaine public sera réalisée à l'Euro symbolique.

Les espaces verts ont fait l'objet d'une cession directe par l'ASL à la commune.

Après classement dans le DP la commune exercera sa compétence en matière d'éclairage public, de nettoyage et déneigement.

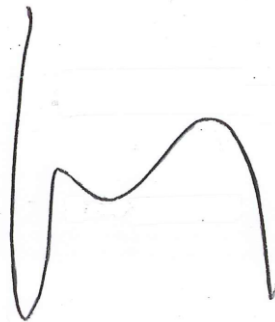
Toutes les dépenses relatives à cette acquisition et au classement dans le DP seront prélevées sur l'enveloppe financière voirie de la commune.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'acquisition de la parcelle AW n°192 auprès de l'ASL des Cèdres à l'euro symbolique,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte à intervenir,**
- **procède au classement de la parcelle AW 192 dans le domaine public communautaire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, a horizontal line, a large hump, and a final vertical stroke on the right.

Hervé REYNAUD